



Syndic demande de paiement du plombier

Par Visiteur

J'habite une résidence depuis 20ans. il y a eu dans cette résidence des dégâts des eaux à répétition. j'ai signalé fin décembre 2008 au syndic qu'il pouvait y avoir une fuite quelque part car il y avait une forte odeur d'humidité qui venait des canalisations de la colonne des eaux qui passe dans ma salle de bain. Ils ont envoyé un plombier, qui a cassé mon mur (il a mis une trappe) et m'a changé - soit disant - un joint. Le plombier ne m'a remis aucun devis, ni ne m'a dit qu'il opérait sur une partie soit-disant privée... j'ai refusé de payer la facture quand je l'ai reçue 3 mois plus tard. Depuis, la facture qui s'élevait à 337 euros est maintenant à 600 euros avec les frais de relance. Dès le première relance en recommandée, j'ai fait une déclaration de sinistre auprès de mon assureur.. Ce dernier a contacté le syndic à plusieurs reprises, même avec lettre en recommandée, pour leur demander de ne pas me relancer avec la facture.. que ce n'était pas à moi de la payer... Or, Foncia continue allégrement l'envoi des courriers a/r et le rappel de la facture dans toutes les charges qu'ils me demandent de payer. Mon assureur me dit aujourd'hui qu'il me défendra si Foncia me met devant le tribunal, mais qu'il ne peut rien faire d'autre. Or, Foncia ne me mettra pas devant le tribunal car cela lui coûterait plus cher en frais de justice que le remboursement de la dette. Je m'estime harcelée par le syndic... qui s'acharne à me réclamer une facture... pour un plombier qu'ils ont envoyé... qui ne m'a remis aucun devis... (+ 300euros). J'ai contacté dernièrement le président du conseil syndical (lequel était très au courant) il m'a dit qu'il allait en reparler avec le syndic. Cela m'a valu dans les 5 jours, un autre relance de Foncia (avec frais de 30euros suppl.). Comme toute personne harcelée, je suis devenue malade nerveusement (angoisse, anxiété, troubles dépressifs). Que me conseillez-vous ? Que puis-je faire ? puis-je porter plainte pour harcèlement ? Mon assureur me dit que les relances de foncia ne sont pas une raison suffisante... que d'autres personnes à ma place s'en moqueraient royalement.. Actuellement je rencontre d'autres difficultés (toujours liées au canalisations) je n'ose contacter le syndic ou le C S pour le signaler... ils envisagent même des travaux chez moi et chez d'autres pour régler des problèmes de bruit 3 étages au dessus.. sans aucune autorisation..... le harcèlement continue.. merci..

Par Visiteur

Chère madame,

Or, Foncia continue allégrement l'envoi des courriers a/r et le rappel de la facture dans toutes les charges qu'ils me demandent de payer. Mon assureur me dit aujourd'hui qu'il me défendra si Foncia me met devant le tribunal, mais qu'il ne peut rien faire d'autre. Or, Foncia ne me mettra pas devant le tribunal car cela lui coûterait plus cher en frais de justice que le remboursement de la dette. Je m'estime harcelée par le syndic... qui s'acharne à me réclamer une facture... pour un plombier qu'ils ont envoyé... qui ne m'a remis aucun devis... (+ 300euros). J'ai contacté dernièrement le président du conseil syndical (lequel était très au courant) il m'a dit qu'il allait en reparler avec le syndic. Cela m'a valu dans les 5 jours, un autre relance de Foncia (avec frais de 30euros suppl.). Comme toute personne harcelée, je suis devenue malade nerveusement (angoisse, anxiété, troubles dépressifs). Que me conseillez-vous ? Que puis-je faire ? puis-je porter plainte pour harcèlement ?

Hélas il n'y a effectivement pas grand chose à faire.

En effet, il faut savoir que le harcèlement n'est pénalement sanctionné que dans le monde du travail, lorsque ce dernier est pratiqué par un employeur, ou un collègue de travail.

Le harcèlement, en tant que délit pénal, n'est donc pas applicable dans votre cas.

La seule solution résiderait dans une action civile qui engendrerait elle aussi des frais de justice, et avec une probabilité de succès amoindrie du fait que demander le règlement d'une facture n'est généralement pas assimilé à une faute, et que le préjudice est difficilement prouvable.

Très cordialement.